



## PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet  
Bureau Communication  
Interministérielle

Melun, le 15 novembre 2018

## *Changement temporaire des horaires des essais mensuels des sirènes d'alerte*

Les essais mensuels des sirènes d'alerte changent temporairement d'horaire en Seine-et-Marne.

En raison de la mise en place d'un nouveau logiciel national qui implique une nouvelle organisation du signal, les sirènes du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) vont changer temporairement d'horaire.

À partir du mercredi 5 décembre 2018, les sirènes vont retentir désormais tous les premiers mercredis du mois à 11h45 en Seine-et-Marne.

La mise en place du Système d'alerte et d'information des populations (SAIP) répond à la nécessité pour les maires, la préfète et le ministère de l'Intérieur, de diffuser un signal ou un message, lors d'un événement d'une particulière gravité ou en situation de crise (catastrophe naturelle et industrielle, attentat terroriste), aux personnes qui sont susceptibles ou sont en train d'en subir les effets.

Un signal d'alerte contient trois séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence. Le signal de fin d'alerte est un son continu de 30 secondes.



### Contacts presse

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 – 01.64.71.75.95

✉ [pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr)

# Savoir réagir à l'alerte lors d'une crise majeure



## Le signal national d'alerte

Son montant et descendant émis par les sirènes.

**L'alerte** : 3 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence

**Fin de l'alerte** : son continu de 30 secondes

**Les essais mensuels** : 1 séquence d'1 minute et 41 secondes tous les 1<sup>ers</sup> mercredis du mois

## L'alerte : un danger imminent ou en cours

- > Réagissez immédiatement.
- > Adoptez les **comportements réflexes** de sauvegarde



### Mettez-vous en sécurité

Rejoignez sans délai un bâtiment.



### Restez en sécurité

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés par leurs enseignants.

### Tenez-vous informés

Respectez les consignes diffusées sur France Bleu, France Info, autres radios locales ou France Télévisions.



### Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale



À côté d'un barrage hydraulique, si vous entendez le signal national d'alerte ou le signal spécifique « corne de brume », rejoignez sans délai un lieu en hauteur.

Pour se protéger des risques, il faut les connaître.  
Renseignez-vous en mairie ou en préfecture.

Ou sur :  
[www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr)  
[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)  
[www.prim.net](http://www.prim.net)



Être citoyen, c'est agir. Vous aussi, soyez prêts.